

« SARL 2C FINANCEMENTS »
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 34 Route des Claousets
33720 LANDIRAS

R.C.S. : BORDEAUX 899 074 918

EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 02 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **une perte** de - **10 209,24** Euros.

L'associé unique décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de - **10 209,24 Euros**.

Également, l'associé unique décide de prélever la somme de **12 262,62** Euros sur le compte « Autres réserves » afin de les affecter comme suit :

- **A titre de de dividendes** pour un montant de **12 262,62 Euros** attribué à l'associé unique,

Les revenus ainsi distribués à titre de dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices, à savoir :

- Exercice clos le 31/12/2025 : **46 018,00** Euros attribués en totalité à l'associé unique.
- Exercice clos le 31/12/2024 : NEANT
- Exercice clos le 31/12/2023 : NEANT

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant

Signé par :

B4A9F4DA62EC47E...

Désignation de l'entreprise		SARL 2C FINANCEMENTS		34 Route des Claousets		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		33720 LANDIRAS					
SIRET		8 9 9 0 7 4 9 1 8 0 0 0 2 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			17 210
	Immobilisations financières* (1)	040	437	042		437	437
	Total I (5)	044	437	048		437	17 647
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	5 715	070		5 715	271 933
		072	28 385	074		28 385	7 396
	Charges constatées d'avance *	092	659	094		659	3 116
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	8 680	086		8 680	6 501
	Total II	096	43 439	098		43 439	288 946
Total général (I + II)	110	43 876	112		43 876	306 593	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	5 000	5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	500	500	500
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132	41 241	36 726	36 726
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	(10 209)	50 533	50 533
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	36 531	92 759	92 759
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		199 222	199 222
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	219	732	732
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		172	5 916	12 617	12 617
	Comptes courants d'associés	173		173	374	91	91
	Autres dettes	175		175	835	1 172	1 172
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	7 345	213 834	213 834	
Total général (I + II + III)	180		180	43 876	306 593	306 593	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	397	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	130 463
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	16 500

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2C FINANCEMENTS		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens et livraisons / services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	76 185	272 224
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	16 506	5 372	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	92 691	277 595	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234			
		Variation de stocks (marchandises) *	236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*		240				
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier :6 696- immobilier :)		242	40 401	74 814		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	243	7 232	13 481	
Rémunérations du personnel *		250	43 960	86 786		
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)		380	34 588	34 663	58 189	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	707	6 518		
Dotations aux dépréciations		256				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		16 503	6	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	143 466	239 795		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(50 775)	37 801		
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)	280				
	Produits exceptionnels (IV)	290	41 091	274 304		
	Charges financières (V)	294	314	2 062		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		1 396	248 985	
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	(1 184)	10 524			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(10 209)	50 533		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 10 209		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	7 126			
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	1 580			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		3 728		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				
	Zone de revitalisation rurales (44, quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345				
	Investissements et souscriptions outre-mer (art. 44 septdecies)	344				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993				
Zone franche urbaine (44 octies A)	987					
Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies)	127					
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181					
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	649					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies H)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies I)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies J)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies K)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies L)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies M)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies N)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies O)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies P)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies Q)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies R)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies S)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies T)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies U)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies V)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies W)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies X)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies Y)	641					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies Z)	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	905	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356				
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	905	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2025

Libellé	Montant
COTISATION MADELIN NON DEDUCTIBLE 2025	1 528
MECENAT	2 200
Totalisation	3 728

2033B - Divers à déduire au 31/12/2025

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	1 320
Totalisation	1 320

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 2C FINANCEMENTS										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	}	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	}	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460	26 499	462		464	26 499	466												
		Autres immobilisations corporelles	470	1 000	472		474	1 000	476												
		Immobilisations financières	480	437	482		484		486	437											
		TOTAL	490	27 936	492		494	27 499	496	437											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	}	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550	9 289	552	707	554	9 996	556												
		Autres immobilisations corporelles	560	1 000	562		564	1 000	566												
		TOTAL	570	10 289	572	707	574	10 996	576												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		MATERIEL TRAN		MATERIEL BURE																	
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1	26 499	9 996	16 503	16 500	(3)																
2	1 000	1 000																			
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	27 499	580	10 996	582	16 503	584	16 500	586	(3)	581		587		589						
				Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590		583		594		595							
				TOTAL				596	(3)	585		597		599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2C FINANCEMENTS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984			
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870			
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	12 971		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	4 316		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	8 655		
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS									
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690			
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691			
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692			
Revenu brut social (si le montant est positif)							693		

(5)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2C FINANCEMENTS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2025	160 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD